



Conseil communal

Gimel

Gimel le 1^{er} mai 2025

Rapport au Conseil Communal de Gimel

Sur le préavis municipal N°02-2025

Réfection de la route de la Repentance-Demande de Crédit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission Adhoc composée de :

Humbert Denis, président
Richard Jean-Luc
Magnin Jérôme
Debonneville Sébastien
Wyss David, rapporteur

La commission Adhoc s'est réunie à 2 reprises,

Le 09 avril 2025, en présence de Monsieur le Municipal Philippe Reymond, que nous remercions chaleureusement pour sa collaboration, et le 01 mai 2025 pour la finalisation du présent rapport.

Préambule

Dans le cadre de la poursuite de la réfection des routes communales, la Municipalité souhaite rénover la route de la Repentance. Il a été constaté que le revêtement de cette chaussée est fortement dégradé, nécessitant une intervention rapide afin de préserver le coffre existant, encore en bon état.

À la suite de l'analyse réalisée par le bureau d'ingénieurs Sabert SA, la Municipalité a choisi la variante suivante : Fraisage de la chaussée actuelle et évacuation, purge ponctuelle du coffre, correction du dévers, cunette en terre végétale d'infiltration d'eau et pose du revêtement type ACT 16 N.

Observation de la commission Adhoc

La commission abonde dans le choix de la municipalité de la réfection de la route de la Repentance et souligne l'urgence dans le choix de cette route au vu de l'état de la chaussée. Une utilisation plus longue de la route sans effectuer de travaux, abîmerait le coffre existant ce qui augmenterait sensiblement le coût des travaux.

Objets traités lors de la séance du 09 avril 2025

Maintien de l'accès à la déchetterie et durée des travaux

L'accès à la déchetterie sera maintenu durant toute la durée des travaux, pour les utilisateurs et la logistique.

Première phase, l'accès se fera par le chemin de Borire, en passant par l'avenue de la Rosière. Le chemin qui mène à la déchetterie via le chemin de la Repentance sera accessible lors de cette phase.

Seconde phase, travaux sur le chemin d'accès à la déchetterie, l'accès se fera par l'arrière de la déchetterie.

Dernière phase, les finitions se feront en une fois.

Durée des travaux, 4 à 6 semaines.

Modification de la pente afin d'améliorer les écoulements d'eau.

La pente de la route sera modifiée dans le but de diriger l'écoulement de l'eau côté Jura. Cette correction est nécessaire afin de protéger la zone de protection des eaux située du côté lac.

Subventions, largeur de route

Les travaux de la route de la Repentance sont éligibles aux subventions AF, sur une largeur de 3,5 mètres. La largeur de 5 mètres jusqu'au chemin menant à la déchetterie sera maintenue pour permettre aux véhicules légers de croiser ainsi qu'un accès facilité aux véhicules lourds.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 02-2025

DECIDE

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de la Repentance
- 2) D'allouer un crédit maximum de Fr. 400'730.00 TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux
- 3) De financer ce crédit par un emprunt correspond au montant définitif des travaux dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante
- 4) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement



Humbert Denis, Président



Debonneville Sébastien



Richard Jean-Luc



Magnin Jérôme



Wyss David, Rapporteur